

## 2018\_CT2\_040

### **OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Extension des locaux affectés à la pépinière CleanTech**

---

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude - FREGEAC Olivier – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis - MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale – PELLENC Roger - POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard - ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – BURLE Christian donne pouvoir à BUCCI Dominique - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – PEREZ Fabien - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Interventions économiques**

■ Séance du 8 février 2018

**05\_2\_02**

■ **Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Extension des locaux affectés à la pépinière CleanTech**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

#### ■ Séance du 15 Février 2018

6189

#### ■ Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Extension des locaux affectés à la pépinière CleanTech

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La pépinière CleanTech implantée au cœur du Technopôle Arbois-Méditerranée accueille depuis sa création en Juillet 2016 des entreprises innovantes et environnementales et accompagne les jeunes créateurs de start-up.

En optimisant les conditions de démarrage, la structure permet aux jeunes entreprises de bénéficier de bureaux et ateliers adaptés et d'espaces mutualisés, mais aussi de bénéficier d'un dispositif d'aide et d'accompagnement individuel spécifique au domaine des CleanTech.

Cette pépinière s'étend actuellement sur deux bâtiments et propose différents espaces qui se répartissent ainsi :

- Le bâtiment CleanTech : 33 bureaux ou ateliers pour une surface de 480 m<sup>2</sup>.
  - Le rez-de-chaussée du bâtiment Gérard Mégie : 8 bureaux ou ateliers pour une surface de 400 m<sup>2</sup>.
- Soit au total 41 bureaux ou ateliers pour une surface de 880 m<sup>2</sup>.

La capacité maximale d'occupation actuelle est atteinte et ne permet plus de répondre aux nombreuses demandes d'installation de nouvelles start-up ou d'augmenter le nombre de m<sup>2</sup> occupés pour les sociétés déjà implantées et qui sont en phase de croissance.

Face à ce succès et pour mieux répondre aux attentes des start-up, il est proposé d'affecter de nouveaux espaces disponibles du Technopôle à la pépinière CleanTech. D'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup>, ces espaces se trouvent au 3ème étage du bâtiment Gérard Mégie dont le rez-de-chaussée est déjà entièrement occupé par la pépinière.

Ces locaux, aujourd'hui disponibles, étant rattachés à la pépinière se verront soumis au système de tarification applicable à cette dernière qui prévoit une progressivité en fonction de l'ancienneté de l'occupation de 85€ à 140€/m<sup>2</sup>/HT/HC/an.

A titre indicatif, ces locaux au sein du bâtiment Mégie avaient jusqu'à présent pour tarif 152 €/m<sup>2</sup>/HT/HC/an.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est autorisée l'extension de la pépinière CleanTech sur les surfaces libres du bâtiment Mégie au 3<sup>e</sup> étage, portant ainsi sa superficie de 880m<sup>2</sup> à 1030m<sup>2</sup>.

**Article 2 :**

Est approuvé dans ce nouvel espace l'application de la tarification en vigueur sur l'ensemble de la pépinière CleanTech :

- Année 1 : 85€ HT/m<sup>2</sup>/An
- Année 2 : 95€ HT/m<sup>2</sup>/An
- Année 3 : 110€ HT/m<sup>2</sup>/An
- Année 4 : 120€ HT/m<sup>2</sup>/An
- Année 5 : 140€ HT/m<sup>2</sup>/An

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Technopôle de l'Environnement Arbois-Méditerranée - Extension des locaux affectés à la pépinière CleanTech**

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le

14 FEV. 2018

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20180208-2018\_CT2\_040-  
DE  
Date de télétransmission : 19/02/2018  
Date de réception préfecture : 19/02/2018